

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-004561

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0592

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : HAJJOU Ahmed

Date de naissance :

Adresse : Rue Jules Gras Bloc 4 n° 6 Ondis

Tél. : 0662 88 4383

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/12/13 2023

Nom et prénom du malade : Age : 79

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Neurolgique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/23	Ch		300.00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ROHI N°75110 Charnier Settat Tel: 05.23.40.15.80	15/12/2023	649,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Zaynab Abdulhakeem

NEUROLOGUE - NEUROLOGIST

Lauréate de la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca

Ancien médecin du CHU Ibn Rochd de Casablanca

Electroencéphalographie (EEG)

Electroneuromyographie (ENMG)



Adultes et enfants

Distribué par Roche S.A.

Bd. Sidi Med Ben Abdellah
Ivoire 05, Casablanca Marina

MADOPAR® 200/50-100 comprimés

P.P.V. : 298,00 DH



6 118001 050697

الدكتورة زينب عبد الحكيم

أخصائية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي

خريجة كلية الطب و الصيدلية بالدار البيضاء

طبية سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد بالدار

البيضاء

الدكتورة زينب عبد الحكيم

الأعصاب والعضلات

LOT	231724	1
EXP	05/2023	6
PPV	35.70	10

Casablanca, le : 15/12/2023

Mr Ahmed Hajjou

298 pp

① Madopar 280mg (1h à distance des repas)

1/4 - 1/4 - 1/4 pdt 2 sem

Per 1/2 - 1/2 - 1/2 - 1/2 m de 03 min

② Raniprolle 1mg

1 - 0 - 1 m de 03 min

$$35,70 \times 2 = 71,40$$

③ Alpraz 0,5mg

1/2 - 0 - 1

S.V.

ABDULHAKEM Zaynab
Neurologue
Qods, Imm. GH1 1er étage
12 Bd Al Qods, Ain Chock
Casablanca 10100
Tél: 0522872828

④ Mezipam 75mg (S.V.) - 0 - 1 pdt 10j



إقامة القس، العمارة GH1 ، الطابق الأول، الشقة 12 (فوق Fragola) ، شارع القس، عين الشق

Rés. Al Qods, Imm GH1, 1^{er} étage, App 12 (au dessus Fragola), Bd Al Qods, Ain Chock



0522872828



0659932215



dr.zaynabhakeem@gmail.com

Puls Medizapine 5mg

S.V.

LOT: 060
PER: MAR 2026
PPV: 167/DH 40

167DH

o - o - 1

pdlt 10j

Puls Medizapine 2.5mg

S.V.

113DH

o - o - 1

m de 01 mois

TOTAL

61.00

PHARMACIE ROHI
ROHI Abdelaziz Docteur en Pharmacie
N°751, Bd. Changuif Sartate
Tél: 05.23.40.15.00
DULHAKEEM Zaynab
Neurologue
Dods. Hm GH1, Hritage
12 Bd AlQods, Ain Chock
Tél: 05.22.28.28
Date: 10/05/22

LOT: 067
PER: MAR 2026
PPV: 113/DH 50

PDV dans 04 sem

ميد لية روحي
PHARMACIE ROHI
ROHI Abdelaziz Docteur en Pharmacie
N°751, Bd. Changuif Sartate
Tél: 05.23.40.15.00